

Conseil municipal du 25 janvier 2018

Suite à l'appel à projets lancé par le SIED 70 concernant les études et travaux de rénovation thermique de bâtiments publics des communes, le conseil municipal approuve le projet de travaux d'isolation thermique du bâtiment de la bibliothèque.

Ces travaux consistent à l'isolation du bâtiment par l'extérieur ainsi que les combles et le plancher bas. Sont également prévus le remplacement des portes et la réfection de la toiture. Le montant de ces travaux est estimé à 65 000 € H.T. Les aides financières du SIED 70 et de l'Etat au titre de la DETR sont sollicitées.

Suite à la délibération du 1^{er} décembre 2017 est accepté un effacement de dettes complémentaire d'un montant de 634.19 € sur le budget de l'eau et concernant un créancier.

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de Haute-Saône au profit du personnel communal.

Le règlement d'affouage 2018 est approuvé. Les parcelles retenues sont : 24, 29, 42, 43, 47, 48, 50, 57, 59.

Le bois façonné en stères pour être vendu aux habitants sera fabriqué dans la parcelle 24 au Lyaumont. Messieurs Hervé COLLOT, Loïc LEGRAND et Philippe OGIER sont nommés en qualité de garants

Le tarif du bois sur pied à façonner est fixé à 10 € TTC le stère.

Quant au bois façonné et livré le prix reste établi à 38 € TTC le stère.

Afin de pallier à la problématique des voitures tampons qui restent stationnées plus ou moins longtemps sur la voirie ou des places de stationnement communales, une convention concernant l'enlèvement, la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules sera signée avec la société G16 ACG transports, manutention et levage en qualité de gardien d'une fourrière pour automobiles agréé par la Préfecture.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de résiliation en provenance de la Société INFRACO concernant la location du bail d'exploitation pour un équipement implanté dans le clocher de l'église au profit de Bouygues Télécom.

Les utilisateurs de cet opérateur ne devraient pas constater de modification.